

SANS DOMICILE FIXE

624 décès en 2022

Le nombre de sans domicile fixe en France a doublé en dix ans, avec plus de 330 000 personnes selon le dernier décompte de la Fondation Abbé Pierre en 2022. Et selon le rapport annuel du collectif « Les Morts de la rue », au moins 624 personnes vivant dans la rue ou en structure d'hébergement provisoire sont décédées en 2022. Un drame sociétal que le collectif qualifie de « scandaleux » dans un communiqué à l'AFP. Selon les données, 87% de ces personnes étaient des hommes, plus nombreux à vivre dans la rue et pour des durées plus longues.

Décès prématurés

Si l'âge moyen de mortalité est de 49 ans, soit un écart de 30 ans

avec la population française, ce sont les femmes sans domicile fixe qui décèdent plus jeunes : 46 ans en moyenne, contre 50 ans pour les hommes... alors qu'elles ont une espérance de vie supérieure (85 ans en 2022) à celle des hommes (79 ans) dans la population française globale. Cette différence à la rue peut s'expliquer par « la présence de certaines maladies plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes », précise le rapport, indiquant qu'elles sont également davantage hospitalisées avant leur décès que les hommes. L'espace public est le lieu de décès le plus fréquent, pour 34 % des hommes et 21% des femmes. Les femmes sont



L'âge moyen de mortalité est de 49 ans, soit un écart de 30 ans avec la population française.

légèrement plus nombreuses que les hommes à finir leur vie dans un lieu de soin (38% contre 31% des hommes), car elles

sont plus nombreuses que les hommes à se trouver en structure d'hébergement. Un décès sur cinq est lié à une mort vio-

lente (agression, accident, suicide) et un sur sept à une maladie. ●

Danièle Licata

MOBILITÉ INCLUSIVE

Dix années d'actions pour le LMI



Le LMI s'engage à intensifier ses actions en faveur de la mobilité pour tous.

Le Laboratoire de la Mobilité inclusive (LMI), à l'occasion de ses dix années d'existence, a publié une déclaration commune dans laquelle, face aux urgences écologique et sociale et face aux enjeux liés à la mobilité, tous les membres* s'engagent à intensifier leurs actions. Depuis sa création en 2013,

le LMI, fervent défenseur de la liberté pour tous, s'est attaché à rendre visible les inégalités liées à la mobilité et la précarité qui en découle. « La mobilité ne doit pas être considérée comme une problématique de flux de déplacements, mais dans sa finalité d'accès : celle qui permet d'accéder à l'emploi, à l'éducation, aux soins,

aux loisirs ou à la culture », précise Francis Demoz, le délégué général. En dix ans, les actions menées par le LMI ont permis de faire avancer la cause, d'abord en fédérant des acteurs majeurs de la mobilité et en produisant de nombreux travaux de recherche (enquêtes, études et analyses), puis en devenant un réel labora-

Les quatre engagements de la déclaration commune

En tant que membres du Laboratoire de la Mobilité inclusive, les membres s'engagent à :

- Fédérer l'ensemble des acteurs de la mobilité inclusive dans une démarche de coopération ;
- Accélérer le développement de la connaissance via la production de nouveaux contenus et l'exploration de nouveaux domaines de recherche ;
- Éveiller les consciences aux problématiques sociales et environnementales ;
- Influencer les décideurs politiques et économiques pour une meilleure prise en considération des inégalités devant la mobilité, en prenant en compte la spécificité et la réalité de chaque territoire.

toire à solutions adaptées aux habitants des territoires, comme en témoigne le lancement de la démarche Tous Mobiles en 2020, plateforme de référence de la mobilité solidaire. « Sur la dernière décennie, la mobilité inclusive s'est imposée dans le débat public, propulsée au cœur des enjeux de différentes crises (crise des Gilets jaunes, environnementale, sanitaire, énergétique) et est devenue un élément important de la réflexion sur l'aménagement des territoires », ajoute Francis Demoz.

13 millions de Français en précarité mobilité

Mais malgré tout, les inégalités et les freins à la mobilité restent aujourd'hui nombreux et le « droit à la mobilité » n'est toujours pas

une réalité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 13 millions de Français sont en situation de « précarité mobilité ». Selon le LMI, « le passage à l'échelle de solutions de mobilités innovantes qui ont fait leurs preuves doit être facilité et accéléré, une politique ambitieuse d'éducation à la mobilité inclusive et durable doit être conçue et mise en oeuvre, la place de la mobilité inclusive dans l'aménagement des territoires doit être repensée et le modèle économique et financier de la mobilité est à réinventer ». ●

D. L.

* Ademe, Agil'ess, Croix-Rouge française, École de Conduite Française, Fastt, Fondation Agir Contre l'Exclusion, Fondation Macif, Fondation TotalEnergies, Malakoff Humanis, Mobicoop, Sanef, Secours Catholique, Transdev.